

## Réunion du Conseil du 26 novembre 2010

**Présents :** *Alain Delhoume*, maire,

*Jean-Paul Mariaud, Serge Roux, Bernadette De Angéli, Christian Dubreuil, Jean-Pierre Floch, adjoints, Véronique Barinotto, Joëlle Duqueyroix, Thierry Fournier, Jacques Guy, Jean-Paul Gadaud, Rémy Goursaud, Lionel Guillot, Patricia Lansade, Christian Principaud, Sylvie Tête-Léonard*, conseillers.

**Excusés :**

Jean-Michel Lévêque (pouvoir à Alain Delhoume)

Sophie Lathière (pouvoir à Patricia Lansade)

Séverine Desbourdelle (pouvoir à Serge Roux)

David Puigrenier assiste également à la réunion.

Jean-paul Mariaud est désigné comme secrétaire de séance.

### **1. Préambule**

Alain Delhoume revient sur les événements qui ont marqué une dernière période chargée, en particulier avec l'inauguration de l'école maternelle et du répartiteur d'eau de Senon. Il fait part de ses vives inquiétudes suite à la décision du gouvernement de geler les attributions aux collectivités locales pendant les trois années à venir et à la réforme territoriale qui remet en cause les compétences actuelles des départements et des régions en matière de financement. En outre, la mise en place des conseillers territoriaux en remplacement des conseillers généraux et régionaux risque d'éloigner ces nouveaux élus du terrain. De plus, l'élection des conseillers municipaux au scrutin de liste dans nos communes va supprimer les pratiques bien ancrées du panachage.

### **2. Approbation du Conseil du 17 septembre 2010**

***Le Conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité sans observation.***

### **3. Compte rendu des réunions des commissions**

#### **3.1. Commission communication, réunion du 9 novembre**

##### **3.1.1 Accueil des nouveaux habitants**

La cérémonie organisée le 24 septembre 2010 a réuni les nouveaux habitants. Les associations avaient répondu à l'invitation. Cette cérémonie ne semble pas devoir être reconduite en l'état, les objectifs et le niveau d'information à donner aux associations et aux nouveaux habitants étant différents.

La commission propose d'inviter nominativement chaque année les nouveaux habitants à la cérémonie des vœux. Ce sera l'occasion de leur remettre le livret d'accueil.

***Le conseil retient cette proposition qui sera appliquée dès les vœux de 2012. Il souhaite également que soit maintenu le principe d'un forum des associations, au moins tous les 2 ans, dont les modalités seront à définir avec elles.***

##### **3.1.2 Rencontres villageoises**

La municipalité a invité les habitants du secteur de la Châtre le 15 octobre 2010.

Ces rencontres sont maintenant parfaitement rodées et se déroulent à la satisfaction de tous les participants même s'ils ne sont pas suffisamment nombreux.

Pour 2011, les réunions concerneront :

- le secteur du bourg, la Gagnerie, Puy-Boursaud le 08 avril 2011

- le secteur du Theil, la Ribière du Theil, le Mas-Boucher et la Chassagne en octobre 2011

Il restera le secteur des Cireigeaux, la Croix des Charriers, la Châtre Boucheranne, Lingaud pour 2012.

***Le conseil rappelle que l'organisation de ces réunions était un engagement de la mandature. Il souhaite que la population y participe plus massivement. C'est l'occasion d'échanger sur tout ce qui concerne la vie de la commune.***

#### 3.1.3 Théâtre le 11 décembre 2010 à 20h30

Les Veyracomédiens viendront interpréter leur nouvelle pièce « **La Chasse au canard** » à la salle polyvalente de Saint-Gence, le vendredi 11 décembre 2010. L'entrée sera gratuite pour les spectateurs, confortant ainsi la volonté municipale d'offrir à la population des spectacles culturels de qualité et gratuits.

***Le Conseil valide cette proposition et souhaite une présence importante du public lors de cette soirée.***

#### 3.1.4 Cérémonie des vœux de la municipalité le samedi 8 janvier 2011 à 18h00

L'organisation générale reste identique à la cérémonie de 2010. Cependant, la Commission propose de réaliser une vidéo qui retracera la vie des commissions municipales en 2010 avec un fil rouge élaboré autour de la construction de la maternelle.

***Le conseil souhaite que la population participe massivement à cette cérémonie qui est aussi un moment d'échange privilégié.***

#### 3.1.5 Dépliant de présentation de la commune

Actuellement, nous ne disposons pas d'un document de présentation de Saint-Gence unique et suffisamment complet. Il doit être étudié en 2011 pour une éventuelle réalisation dans le courant de l'année. Il devra contenir une présentation historique, les atouts de Saint-Gence (patrimoine, nature, développement, jeunesse ...), des photos et une carte de la commune avec les noms des voies du bourg et de tous les villages.

***Le conseil estime que la réalisation de ce document devient urgente car des personnes sont difficiles à localiser y compris par les services de sécurité.***

#### 3.1.6 La Fête Gauloise de 2012

- Association : une association chargée de l'organisation de cette fête va être créée. La date de l'assemblée générale fondatrice est fixée au 14 janvier 2011 à 20h00 salle du conseil municipal. Les élus sont prêts à s'investir dans cette structure.

***Le conseil souhaite qu'il y ait une véritable mobilisation de tous et notamment des associations communales autour de ce projet pour que les élus ne soient pas majoritaires dans les organes de direction. Les personnes intéressées peuvent déjà se faire connaître à la mairie.***

- Foire exposition de Limoges en 2011 : une réunion avec des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP), des organisateurs de la foire-expo de Limoges et de la municipalité de Saint-Gence s'est tenue le 26 novembre 2010 afin de préciser la mise en place d'un temps fort sur les Gaulois en Limousin dans le cadre de la prochaine foire expo qui se tiendra du 27 mai au 5 juin 2011 au Palais des Expositions de Limoges. Le contenu de l'exposition a été précisé et Saint-Gence participera en fournissant de nombreux objets archéologiques. Notre logo sera porté sur les affiches. La commune sera partie prenante dans la confection de panneaux de présentation qui seront utilisables notamment lors de notre fête gauloise de 2012.

### **3-2 Commission voirie – urbanisme du 13 novembre**

3.2.1 Chemins de randonnées : Le dossier de présentation du chemin des étangs et sa variante des forêts, proposé pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR), a été examiné et approuvé par la commission du Pays de Limoges qui s'est réunie le 28 octobre au Conseil général.

Le tracé du deuxième itinéraire PDIPR, en préparation, et déjà évoqué au conseil du 17 septembre 2010 (chemin en direction du Rabaud, camp de César, Chevillou, Senon ...) a été modifié pour respecter 3 impératifs : maîtrise du foncier, itinéraire continu formant une boucle et réduction au maximum des passages sur le bitume. Suite à l'accord du propriétaire du restaurant de Chevillou, en vue de l'aliénation d'une partie de chemin public traversant son établissement et de la compensation évoquée au conseil du 17 septembre 2010 pour assurer la continuité du tracé, l'itinéraire nécessitera une seule convention de passage sur domaine privé, sur 400 m de cheminement à la Motte Chalard. Le propriétaire a d'ores et déjà donné son accord.

**Le nouveau tracé, proposé est validé par le Conseil qui demande à la commission de préparer le dossier pour son inscription au PDIPR.**

Une enquête publique est nécessaire pour l'aliénation d'une partie du chemin communal. **Le Conseil se félicite qu'une solution ait été trouvée pour aménager cet itinéraire et remercie les propriétaires qui ont permis cette concrétisation. Il décide de lancer l'enquête publique du 17 au 31 janvier 2011 et désigne M ROBERT Jean-Pierre comme commissaire enquêteur.**

### 3.2.2 Les Charriers : effacement des réseaux, aménagement de la place et gestion des eaux pluviales.

La commission a examiné le plan d'étude de l'aménagement de la voirie et de gestion des eaux pluviales préparé par les services techniques de Limoges-Métropole. Cette opération est menée parallèlement à l'enfouissement des réseaux. Des modifications mineures ont été apportées. Le début des travaux est prévu en septembre 2011. La conduite des Monts – les Charriers nécessaire à l'assainissement sera réalisée en même temps.

Il est rappelé que la commune aura à sa charge :

- l'éclairage public (installation des candélabres) pour un montant de 47 058 € environ ;
- la part France Télécom (réseaux téléphoniques) pour un montant de 71 655 € environ;
- l'aménagement de la place centrale du village pour la partie espaces verts.

Limoges-Métropole prendra en charge la gestion des eaux pluviales.

Pour la partie voirie (environ 220 000 €), les dépenses seront réparties sur les budgets affectés aux travaux voirie 2012 et 2013.

**Le Conseil se félicite de l'avancée de ce dossier. Il souligne que, même si le montant des travaux est important, cela correspond aux engagements pris de faire porter l'effort sur l'aménagement des villages. Une réunion sera organisée le samedi 22 janvier 2011 à 10h0, avec les habitants du village pour affiner les derniers détails.**

La préfecture vient de prendre un arrêté transférant dans le domaine communal les biens de section des Charriers autorisant ainsi la réalisation de cette opération.

**Le conseil donne également son accord pour le lancement des études relatives à l'enfouissement des réseaux aux Monts par le SEHV et à l'aménagement de la voirie et de la récupération des pluviales, par Limoges-Métropole.**

### 3.2.3 Restauration de la cloche de l'église (de 1584)

Des devis d'un montant très proche (autour de 20 000 €) ont été fournis par deux entreprises. Après avoir pris connaissance de l'avis de la DRAC, la commission propose de retenir l'entreprise Brouillet. Des subventions ont été demandées à la DRAC et au Conseil général, cependant la partie électrique d'un coût de 2 800€ (moteur, horloge, programmateur, câblage) n'est pas subventionnée. Le montant total restant à la charge de la commune serait d'environ 6 500 €.

**Le Conseil valide le choix de la commission de confier cette opération à l'entreprise Brouillet et décide de lancer un appel au mécénat populaire, via la Fondation du Patrimoine comme cela a été pratiqué par des communes voisines pour des chantiers semblables.**

La dépose de la cloche se ferait en janvier 2011, son retour est prévu avant Pâques après restauration.

### 3.2.4 Lotissement de la Gagnerie

**Tranche 1** : tous les lots sont vendus

**Tranche 2** : comme nous l'avons vu au dernier conseil, il reste quatre grandes parcelles à vendre. La commission propose de les conserver en l'état jusqu'en début 2011.

**Tranche 3** : le dernier conseil a décidé de vendre le terrain à un lotisseur privé. Cela correspond à 2,2 ha de terrain dont 15.000 m<sup>2</sup> de terrain constructible. Pour chiffrer la valeur du terrain il a été demandé à l'ADAC une estimation du coût des travaux à réaliser. Un des deux lotisseurs contactés a fait parvenir une proposition assez proche de notre évaluation.

**Le Conseil décide de confier à Monsieur le Maire, en liaison avec la commission, les négociations pour la vente de ce terrain. Il valide également le devis présenté par le géomètre M. Bru pour le bornage de la parcelle. Enfin, pour permettre d'imputer le bénéfice de la vente de cette parcelle sur le budget général, le Conseil donne son accord pour modifier le périmètre du lotissement.**

**Tranche 4** : une partie du terrain, qui a été fouillée par l'INRAP en 2010 a été cédée à l'Office Public de l'Habitat 87 (ODHAC) et la construction des pavillons HLM commencera début 2011. Le reste du terrain n'a pas été fouillé. Il comprend une parcelle de 717 m<sup>2</sup> pour une construction individuelle et du terrain pour « un habitat groupé ».

***La commission décide de relancer l'Office Public de l'Habitat de Limoges-Métropole (OPHLM), en lui proposant d'étudier la construction de logements HLM, sous réserve que cet organisme finance la fouille archéologique de la totalité de la surface.***

**Tranche 5** (ex-maison des Associations), la commission propose de faire border trois parcelles pour construire des maisons individuelles et de conserver en espace vert le reste de la surface, côté CD128.

En outre, comme il y a des changements de destination sur plusieurs tranches du lotissement, il faudra procéder, début 2011, à une demande de modification du permis de lotir en cours de validité.

***Le Conseil valide ses propositions, félicite la commission pour la qualité du travail effectué et lui demande de poursuivre l'élaboration du nouveau règlement.***

**3.2.5 Maison Dumont** : cet immeuble, cadastré BM n°19 est en vente. Il est mitoyen de la mairie et possède un terrain attenant d'une surface de 945 m<sup>2</sup>, face au cimetière. La maison est vétuste, sans confort, elle n'est pas habitable sans travaux. Il y a une grange attenante intéressante par son volume.

***Le conseil, compte tenu de l'emplacement de cet immeuble, confie à Monsieur le Maire le soin d'engager une négociation amiable, en vue de se porter acquéreur de tout ou partie de cet ensemble.***

**3.2.6 Programme voirie 2011** : il n'y a pas de modification du programme présenté au conseil du 17 septembre 2010. Cependant, pour le village de Bondy, les travaux, effectués par Limoges-Métropole consisteront en l'aménagement de caniveaux de collecte des eaux pluviales et en une réfection de la chaussée.

***Le Conseil se félicite du maintien des engagements de Limoges-Métropole pour l'amélioration de la voirie communale.***

**3.2.7 Multi-Accueil** : la réglementation des structures d'accueil petite enfance prévoit désormais la fourniture de repas à midi. Les denrées seraient fournies et préparées par le restaurant scolaire communal, puis les plats dressés, réchauffés et servis sur place dans les locaux du multi-accueil. Des travaux d'aménagement sont nécessaires au niveau du coin cuisine avec création d'une ouverture indépendante. Le mobilier de cuisine sera à la charge de l'association gestionnaire.

***Le conseil demande qu'un chiffrage de cette opération soit effectué par la commission pour l'intégrer dans le budget 2011.***

Compte tenu de la nature des travaux à réaliser, ils ne pourront être effectués qu'en été 2011 au moment de la fermeture du multi-accueil.

**3.2.8 Couverture de la salle polyvalente** : deux devis nous sont parvenus pour la réhabilitation de la toiture, l'un pour 37 000 € avec changement complet des tuiles et utilisation de tuiles canal neuves TBF, l'autre pour 30 786 € avec mise en place d'onduline, puis réutilisation des tuiles courbes anciennes existantes. Cette solution limite les risques de remarques de l'Architecte des Bâtiments de France compte tenu de la proximité de l'église. ***Le conseil valide la proposition de la commission et retient la seconde solution qui sera réalisée par l'entreprise Tricard de Saint-Gence.***

**3.2.9 Transparence écologique des ouvrages transversaux sur le cours de la Glane** : lors de sa réunion du 29 septembre 2010 à Aix-sur-Vienne, le comité de pilotage du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a validé les études préliminaires visant à restaurer la continuité écologique du lit de la Glane. Sous réserve de l'accord des propriétaires et du respect des droits existants, trois ouvrages seraient réaménagés sur la commune :

- à Chevillou, en amont du moulin, léger déplacement de la grille d'entrée du bief, léger abaissement du seuil en rive gauche et mise en place d'un enrochement artificiel pour favoriser la remontée des poissons.
- au moulin Rabaud, en aval du pont, les sédiments qui comblent le bief en rive gauche seraient laissés en place et un arasement en rive droite permettrait à la rivière de retrouver son lit rocheux initial.
- au moulin Rabaud, en amont du pont, le seuil existant serait arasé et l'ancien bief remis en eau.

**3.2.10 Travaux au pont du Rabaud** : les travaux de restauration du pont et des murs sur les deux rives, effectués sous maîtrise d'œuvre de Limoges-Métropole sont terminés. Il est rappelé qu'en 2011 les franchissements de cours d'eau aux Verdiers et à Vauzelle seront également aménagés.

3.2.11 Création d'un éco-point au Boschaudérier : à la demande de la municipalité, un conteneur pour la collecte du verre a été mis en place au village du Boschaudérier par les services de Limoges-Métropole. Il est situé en sortie de village en direction des Verdiers et du Chazaud. **Le conseil rappelle que cette installation a été obtenue pour une période de test de six mois et que si l'utilisation n'est pas suffisante cet aménagement ne sera pas conservé.**

3.2.12 Carrefour route de la Châtre/RD 28 : les usagers ont une fâcheuse tendance à « couper » le virage et ainsi à empiéter sur le bas côté. Des contacts ont été pris avec Limoges-Métropole pour déplacer la voie de circulation en écartant la circulation par un talus en terre.

3.2.13 Adhésion à un groupement d'achats avec Limoges-Métropole pour l'achat des vêtements et équipements de travail. **Afin de bénéficier de tarifs plus intéressants, le conseil décide d'adhérer à ce groupement.** Cela permettra à l'ensemble des personnels techniques quelque soit leur participation à l'activité voirie de bénéficier des mêmes équipements. Ceux-ci porteront les logos Limoges-Métropole et commune.

### **3-3 Commissions Affaires Scolaires et affaires sociales du 17 novembre 2010**

#### 3.3.1 École élémentaire

L'effectif de l'école élémentaire est de 148 élèves répartis en six classes : quatre classes à double niveau et deux classes à un seul niveau. Les élus représentant les parents d'élèves sont : Mmes Dousson, Chauvinau, Roby, Dailer et Mrs Madrange et Burbaud.

L'aide personnalisée aux élèves a repris et se déroule le matin sauf pour les CMI et CM2 qui sont aidés après la classe. Cette année, les élèves de CP semblent particulièrement difficiles et des mesures de sécurité ont du être prises pour assurer la sécurité (fermeture des portes). Le portail principal d'entrée sera rehaussé durant les prochaines vacances.

#### 3.3.2 École maternelle

L'effectif est de 91 élèves répartis en 4 classes. Les élus représentants les parents d'élèves sont Mmes Ballet et Charpentier et Mrs Rigaudeau et Desfoux.

Les enseignants ont fait part de leur satisfaction de pouvoir travailler dans des nouveaux locaux. Les conditions de travail sont excellentes. Quelques aménagements complémentaires vont être réalisés (installation de supports pour l'affichage dans les salles de classe ...). L'aide personnalisée a repris tous les matins. Différentes sorties sont prévues d'ici la fin de l'année.

Le maintien de la prise du goûter à l'école semble poser un problème compte tenu de l'évolution des directives de l'éducation nationale.

#### 3.3.3 Spectacle de Noël

Pour les enfants de l'école élémentaire, le spectacle de Noël aura lieu le 17 décembre 2010 à la salle polyvalente. Une conteuse de la compagnie des Dix Doigts a été retenue. Elle proposera un spectacle pour les CP et les CE1 le matin à 11h et l'après midi à 14h pour les plus grands. Les représentants des parents d'élèves sont invités.

Le Père Noël arrivera à 15h pour les enfants des deux écoles. Les enfants de l'école élémentaire auront ensuite un goûter. Pour les enfants de maternelle, ce sera un petit déjeuner de Noël qui se déroulera à la cantine à 9h.

Les élèves de la maternelle rejoindront les grands pour l'arrivée du père Noël et auront une remise personnalisée des cadeaux.

Le repas de Noël sera organisé le 14 décembre au restaurant scolaire.

#### 3.3.4 Restaurant scolaire

**Le conseil demande à la commission de poursuivre sa réflexion sur l'organisation de la cantine les jours de grève,** même si l'effort de la municipalité semble satisfaire les parents.

S'agissant du paiement des repas, les parents ont le choix entre le forfait qui ne peut pas subir de réduction ou le règlement par tickets.

#### 3.3.5 Parking

Des parents ont demandé la mise en place d'un marquage au sol afin de mieux délimiter les places de stationnement. **Le Conseil suit les propositions de la commission et considère que le marquage des voies de circulation est suffisant. Il fait confiance à l'auto discipline des utilisateurs.** Il sera rappelé aux enseignants et au personnel communal qu'ils doivent utiliser la partie basse du parking.

**Le conseil souhaite que la commission des affaires scolaires rencontre régulièrement les représentants des parents afin d'aborder ensemble les questions du ressort direct de la municipalité.**

### **3.4 Commission Finances du 23 novembre**

#### 3.4.1 Situation budgétaire et décision modificative

Grâce à une extrême rigueur de gestion, les dépenses de fonctionnement ont été contenues. Quelques hausses importantes sont cependant à noter, et notamment les dépenses de chauffage (+7700 €) et de carburant (+1300€). La dalle de l'école maternelle a dû être chauffée durant l'été pour la sécher. Les dépenses sur la ligne Fêtes et cérémonies sont également en hausse (+5000€), liée au nombre des manifestations organisées sur la fin de l'année. A noter, par contre que les dépenses de personnel resteront dans le cadre de la prévision.

Les recettes de fonctionnement sont également en hausse (17 900 €) grâce aux remboursements de Limoges-Métropole concernant des retards en voirie (31 000 €) et à une partie du remboursement tardif et après beaucoup de réclamations, des salaires d'un employé absent pour maladie (10 000 €). Ces recettes viennent compenser des baisses sur d'autres lignes : vente de bois reportée en 2011 (-3100€), diminution des droits de mutation (-6000€), absence de PVR (-11000€).

Globalement la couverture des dépenses par les recettes devrait permettre une légère augmentation du prélèvement pour investissement.

En investissement, les recettes sont également en hausse (3800 €) grâce au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA).

La réduction de certaines dépenses (éclairage public, achat de mobiliers ...) permet de rétablir les crédits pour financer une première phase de travaux de l'opération Place de Senon et de l'aménagement des ateliers municipaux qui avaient été annulés lors de la décision modificative de juin. Les premières dépenses sur l'opération Aménagement des classes, prévue pour 2011 pourront également être budgétées. L'opération École maternelle peut se boucler dans le cadre du budget prévu et donc sans recourir à un nouvel emprunt.

**Le Conseil se félicite de voir une situation budgétaire qui permet d'envisager une fin d'exercice sans problèmes.**

**Le Conseil valide la décision modificative correspondant à l'analyse de la situation budgétaire qui a pour objet de prendre en compte les dépenses nouvelles.**

#### 3.4.2 Tarifs communaux et participation aux séjours organisés par la FOL

Le conseil valide les propositions de la commission fixant les tarifs de location des salles communales. Les hausses sont limitées à environ 2% pour les habitants de la commune et environ 5% pour les habitants extérieurs, étant entendu que nos tarifs sont très inférieurs à ceux pratiqués par d'autres communes. De même la participation aux séjours de vacances de la FOL a été augmentée de 2%.

| Tarifs communaux                                     |        |
|--|--------|
| <b>Salle polyvalente</b>                             |        |
| <b>Vendredi 16h00 au dimanche 8h00</b>               |        |
| Résident commune                                     | 225.00 |
| Hors commune   | 410.00 |
| <b>Samedi 9h00 au dimanche 8h00</b>                  |        |
| Résident commune                                     | 190.00 |
| Hors commune   | 350.00 |
| <b>Journée supplémentaire</b>                        |        |
| Résident commune                                     | 46.00  |
| Hors commune   | 75.00  |
| <b>Salle annexe (par journée)</b>                    |        |
| Résident commune                                     | 57.00  |
| Hors commune   | 80.00  |
| Location couverts et forfait matériel                | 1.10   |
| Forfait matériel (sans couverts)                     | 0.20   |
| <i>Réduction de 50% pour une location en semaine</i> |        |

| Participation aux séjours de vacances FOL |      |
|---|------|
| QF < 5875                                 | 7.90 |
| 5876 < QF < 11720                         | 5.70 |
| 11721 < QF < 26030                        | 4.75 |

### 3.4.3 Préparation du budget 2011

La commission propose de reprendre la procédure utilisée pour la préparation du budget 2010 en associant toutes les commissions au travail budgétaire mais en élargissant l'exercice aux années 2012 et 2013 de manière à avoir une vision globale de la fin de la mandature.

***Le conseil valide cette procédure et fixe la date de la prochaine réunion du Conseil, le 11 février***

### 3.4.4 Questions diverses

- Cautionnement des régisseurs de recettes : ***le conseil décide d'adapter les indemnités des régisseurs, David Puigrenier (photocopie, salle polyvalente) et de Martine Puygrenier (cantine, garderie) en prenant en compte l'évolution des sommes traitées.***
- Indemnités du comptable municipal : le rôle joué par le trésorier, tout au long de l'année 2010, pour faciliter et résoudre nos problèmes de trésorerie, ***conduit le conseil municipal à rétablir le taux de 100%.***
- La ligne de trésorerie de 150 000 € a été remboursée.

## 4 Comptes-rendus des réunions

### **4-1 Limoges-Métropole**

Les principales décisions prises lors du conseil communautaire du 18 octobre et qui nous concernent sont relatives aux points suivants :

- Finances : des décisions modificatives ont été adoptées pour constater des recettes de fonctionnement supplémentaires (rappel de taxe professionnelle, crédits FSE, FCTVA, subventions).
- Intégration de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dans l'Attribution de Compensation (AC). L'attribution de compensation correspond au versement d'une somme équivalente à la taxe professionnelle perçue par les communes au moment de leur adhésion à Limoges-Métropole. La dotation de solidarité est une redistribution des excédents de l'agglomération pour compenser les charges des communes. La décision prise est très importante car elle aura pour conséquence de geler cette somme qui ne pourra plus être diminuée.

- Taxe d'habitation : le Conseil a également décidé de retenir les mêmes taux d'abattements que ceux qui étaient appliqués par le Conseil général, l'Etat s'est engagé lors d'un amendement de la loi de finances à compenser intégralement les éventuelles pertes pour les collectivités.
- Développement économique : Limoges-Métropole réalisera un schéma des zones commerciales afin d'identifier les caractéristiques de la couverture commerciale des communes et permettre d'apporter une aide à ces dernières pour leurs projets.
- Agenda 21 : réalisation du guide Eco citoyen.
- Voirie : les demandes de subventions présentées au Conseil général correspondent bien à un montant de travaux 2011 de 190 000 € pour Saint-Gence.
- Assainissement : validation des conventions d'épandage pour la valorisation des boues de lagunes. Cette opération concerne les lagunes du bourg et de Senon et la convention passée avec M. Mazabraud.

#### **4.2 SIEPEA**

Le conseil syndical a confié à un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises, le soin de formaliser les objectifs du SIEPEA pour 2011 et les années suivantes. Les enjeux sont importants en ce qui concerne les structures d'accueil des plus petits (de 0 à 3 ans), la CAF a effectivement validé le manque de places et ouvert des pistes de réflexion pour y remédier. En outre, des propositions pour relancer les activités périscolaires dès le début 2011 seront présentées au prochain conseil syndical de décembre 2010. Dès à présent, des mesures ont été prises pour pérenniser une partie du personnel qui aurait en charge ces activités. ***Le conseil rappelle l'importance qu'il attache au bon fonctionnement de cette structure et pour laquelle il a défini ses priorités (voir bulletin N°3/2010). Il aura notamment à prendre des initiatives pour faire évoluer la réflexion sur l'accueil des plus petits.***

#### **4.3 Maison de retraite réunion du 19 octobre 2010**

Les travaux de construction de l'unité Alzheimer ont commencé. Les taux d'occupation de la maison de retraite sont très bons : 97,9% pour l'hébergement définitif et 96 % pour l'hébergement temporaire.

#### **4.4 Réunion de la commission liste électorale**

La commission a procédé à un « toilettage » de la liste car il y avait beaucoup d'inscrits qui n'étaient plus habitants de la commune. Après contacts avec ces personnes, 34 radiations ont été prononcées. Cependant, avec les nouveaux inscrits, le solde reste positif. Actuellement, Saint-Gence dispose de 1522 électeurs.

***Le conseil rappelle à ceux qui ne sont pas encore inscrits de le faire d'ici la fin de l'année.***

#### **4.5 Réunion du CLIC du 8 novembre 2010**

Cette structure disparaît en fin d'année 2010, la partie coordination étant reprise par le Conseil général.

#### **4.6 Réunion de l'Instance de coordination du 22 novembre 2010**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'activité « coordination » étant reprise par le Conseil général, ce dernier a proposé à un des deux agents employés par l'Instance d'intégrer les services du département. L'Instance doit organiser son fonctionnement avec le seul agent qui reste.

#### **5. Point sur le personnel communal**

Aurélien Lévêque suit la formation nécessaire pour passer l'examen du permis de conduire « super lourd ». Le calendrier de formations du personnel communal pour l'année a été respecté.

#### **6. Informations et questions diverses.**

- Le dossier relatif aux zones d'ombre sur la couverture haut débit numérique de la commune semble avancer. Cela concerne notamment les villages du Theil et si possible ceux de la Ribière du Theil et des Verdiers. Des aménagements ont déjà été projetés consistant à implanter un poteau porteur d'un relais ré émetteur Wifi à proximité du chemin du Plounty (commune de Veyrac). Une réunion est programmée le 15 décembre au Mas Martin à 19h30. Tous les habitants concernés seront invités par la diffusion d'un flyer.
- La commune participera, au côté des associations, à l'organisation du parcours du cœur le 3 avril 2011.



**- Le conseil salue la création d'une nouvelle association Saint-Gence Pétanque (Président M. Chaudenet de Peyrilhac) et lui souhaite la bienvenue.**

- Convention avec l'ONF pour l'entretien de la forêt Lenfant : l'abattage d'arbres, prévu en 2010, n'a pas pu être réalisé, l'appel d'offre ayant été infructueux. Un nouvel appel sera lancé mais avec un prix sur la base des abattages réellement réalisés et non au forfait comme c'était le cas dans le premier appel. Cependant pour ne pas gêner l'organisation du championnat départemental VTT, les travaux seront reportés au printemps.